

Depuis deux ou trois ans, un nouveau mode de production d'électricité, consistant à recouvrir de panneaux photovoltaïques la surface de certains plans d'eau, fait son petit bonhomme de chemin. Vincent Renard, inquiet pour les lacs et les étangs de son département, tire la sonnette d'alarme.

**La Pêche et les poissons :** Vous semblez vous alarmer du développement dans votre région de ces parcs photovoltaïques installés sur certains plans d'eau!

**Vincent Renard :** En effet, devant les difficultés grandissantes rencontrées par les entreprises de création de parcs photovoltaïques terrestres, elles se rabattent aujourd'hui sur l'étude et l'équipement d'unités flottantes. Dans tout le Sud-Ouest sont surtout concernées les gravières et les rete-



INTERVIEW VINCENT RENARD, DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION DES LANDES

# « LE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'EAU ? »

nues collinaires de plus de 5 ha. Cela représente un nombre non négligeable de projets, on parle de plus de 160 rien que sur le bassin Adour!

**PP :** Pourquoi ce type de plans d'eau est-il visé en priorité ?

**VR :** Tout simplement parce qu'ils sont situés le plus souvent dans des secteurs qui sont encore autorisés pour l'équipement à grande échelle dans les PLU (plan local d'urbanisme). Cette problématique grandissante touche déjà plusieurs départements voisins. La fédération du Gers, par exemple, s'est vu retirer les droits de pêche d'un plan d'eau qu'elle gérait pour cette raison.

**PP :** On dirait que le phénomène va en s'accroissant, n'est-ce pas ?

**VR :** Exactement... En fait, nous nous en inquiétons déjà depuis 2018 ! Avec la mise en place de tels dispositifs, nous craignons que ces installations aient des impacts écologiques majeurs sur les masses d'eau. À l'époque, nous avons adressé un courrier, conjointement avec la fédération de chasse des Landes, à notre préfet. Les chasseurs landais s'interrogent tout comme nous de l'impact

potentiel de ces aménagements, notamment, pour ce qui la concerne bien entendu, sur l'avifaune. Nous attendons toujours, nous n'avons jamais reçu la moindre réponse...

**PP :** Quels peuvent être les dangers potentiels ou déjà identifiés avec ce type d'installations ?

**VR :** Cette barrière à la surface de l'eau diminue les échanges gazeux entre l'air et l'eau, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur le taux

*La production d'énergie électrique est un sujet majeur certes mais ne doit pas se faire au détriment des populations piscicoles.*



d'oxygène dissout. Cela va aussi perturber voire bloquer le brassage de l'eau par le vent. Or, ce brassage est essentiel à toute vie aquatique car il homogénéise l'ensemble de la colonne d'eau, au niveau de la température et de la teneur en oxygène et de bien d'autres paramètres. On peut redouter l'apparition de zones sans oxygène, ou avec des taux très réduits, empêchant toute vie.

**PP:** Ces surfaces recouvertes vont également être confinées dans une pénombre perpétuelle ?

**VR:** Évidemment ! Un ombrage excessif limite la pousse des herbiers aquatiques, certains pouvant être des espèces à forte valeur patrimoniale, ce qui aura là aussi un impact sur l'oxygénation de l'eau avec la diminution de la photosynthèse. Flore et phytoplancton jouant un rôle majeur dans la minéralisation des engrais, leur diminution va d'office entraîner une eutrophisation des lacs et des plans d'eau concernés.

**PP:** Quels impacts peut-on prévoir au niveau de la faune, des populations de poissons notamment ?

**VR:** On sait que les herbiers sont les tout premiers maillons d'une chaîne alimentaire complexe mais égale-



ment fragile. Ils servent de support de ponte à de nombreuses espèces de poissons ou d'amphibiens. Ils sont essentiels pour le brochet, entre autres, qui n'a que cette option pour se reproduire dans les lacs qui ne débordent pas, d'autant que ses zones de reproduction originelles ont été anciennement impactées voire détruites par l'activité humaine.

**PP:** Il sera sûrement impossible de pratiquer la pêche, sur des plans d'eau ainsi équipés. Comment pensez-vous pouvoir intervenir ?

**VR:** Nous envisageons de nous appuyer sur la loi pour contrarier l'avancée de ces projets et notamment à tout ce qui renvoie à la protection des habitats du brochet, à la destruction de frayères ou de zones de croissance ou d'alimentation des populations piscicoles et de l'avifaune. Nous pourrions aussi contester la rentabilité et la productivité de ce type d'installations, faire constater leur bilan carbone déplorable, ces panneaux venant de Chine, tout de même ! Nous déplorons également l'absence d'étude d'impact

**VR:** C'est considéré par certains comme une énergie verte mais nous estimons que c'est encore une fausse bonne idée, financée par des subventions ! La production d'énergie électrique est un sujet majeur certes mais ne doit pas se faire au détriment des populations piscicoles, oubliées des combats écologiques. Pour parler du bien-être animal, il y a toujours beaucoup de monde mais l'impact de l'hydroélectricité (comme ce fut le cas sur la Durance, il y a quelques semaines) sur notre faune piscicole semble bien n'émouvoir personne !

## ENCORE UNE FAUSSE BONNE IDÉE ! »



**1.** Vincent Renard ne veut pas voir se multiplier les centrales « flottovoltaïques » sur les plans d'eau de son département. Comme on le comprend !

**2.** La gravière des Glés Neufs fait partie de ces beaux plans d'eau landais visés.

**3.** C'est sur le plan d'eau de Piolenc, situé au bord du Rhône, dans le département du Vaucluse, qu'a été installé le premier projet photovoltaïque flottant en France il y a déjà trois ans.

sérieuse alors qu'un nombre important d'équipements sont semble-t-il déjà envisagés ! Comment a-t-on, par exemple, prévu de recycler les panneaux parvenus en fin de vie ? Comment va-t-on assurer leur entretien et avec quels produits ?

**PP:** On imagine que les promoteurs de ces projets avancent des arguments plutôt solides...

### Contact

Fédération des Landes  
102, allées marines  
40400 Tartas  
Tél. 05 58 73 43 79

**PP:** Selon vous, de quelle manière les pêcheurs pourraient-ils faire entendre leurs arguments ?

**VR:** Nous souhaitons leur dire que la majeure partie de ces projets sont soumis à enquête publique. Nous les invitons à faire entendre leur voix auprès des commissaires-enquêteurs. Ils peuvent soutenir toutes les initiatives, pétitions, manifestations qui devraient voir le jour avec la multiplication de ces projets difficilement compatibles avec la richesse de la faune et la flore aquatique et toutes les pratiques de loisir sur les plans d'eau qui seraient équipés ainsi.

**PROPOS RECUEILLIS  
PAR PASCAL BACOUX**